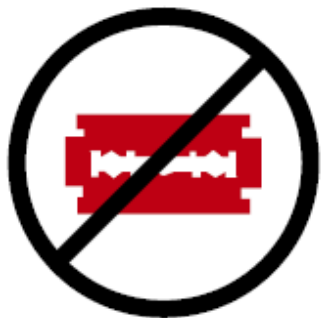


COMBATTRE LES MARIAGES FORCÉS



COMBATTRE L'EXCISION



Pourquoi un séminaire régional de sensibilisation des professionnel-le-s et bénévoles aux questions des mariages forcés et des mutilations sexuelles féminines?

La **loi du 9 août 2004**, relative à la politique de santé publique, a prévu 5 plans nationaux stratégiques dont l'un vise à limiter l'impact de la violence sur la santé.

La commission « **Genre et Violence** » présidée par le Docteur Jacques LEBAS, ainsi que le rapport général élaboré par Madame le Docteur Anne TURSZ dans le cadre des travaux préparatoires à ce plan, ont reconnu l'importance de ce thème de santé publique et émis des recommandations visant à faire disparaître à l'horizon 2010 les mutilations sexuelles féminines qui portent atteinte à la santé et à la dignité de la personne.

La campagne de prévention pour lutter contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines lancée par **Valérie LETARD** en avril 2009 nous enjoint à relancer le processus d'échange et de réflexion pour préparer des actions en direction des populations concernées ainsi que des professionnel-le-s de santé.

Ce séminaire a pour objectif de mieux cerner l'état de la question dans notre région ; de sensibiliser, mobiliser les acteurs et actrices sur le repérage et la prévention ; de favoriser la constitution de réseaux de professionnel-le-s pour renforcer les actions déjà menées, impulser une démarche et une prise de conscience collective sur ce problème de violences faites aux femmes et de santé publique.

Au-delà des aspects informatifs qu'il comportera, ce séminaire doit permettre, grâce aux différents intervenant-e-s, d'une part **d'identifier les actions** déjà menées et celles qu'il est nécessaire d'entreprendre pour prévenir les mutilations sexuelles chez des fillettes et les femmes en France, ou durant leur séjour dans le pays d'origine de leur famille ainsi que les mariages forcés qui, en raison du silence de jeunes filles et de leur entourage, sont difficiles à appréhender. D'autre part il s'agit **d'améliorer le repérage**, la prise en charge et l'accompagnement des femmes et des fillettes ayant subi des mutilations sexuelles ou des mariages forcés.

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Bourgogne, l'ADEF0 le Pas et leurs partenaires organisent un

Séminaire régional

Violences faites aux femmes Mariages forcés Mutilations sexuelles féminines

Vendredi 11 décembre 2009
9h30 – 17h
IRTESS de Dijon
2 rue du Professeur Marion
21000 Dijon



Entrée gratuite
Sur inscription



Repas possible au Restaurant universitaire
Montmuzard sur le Campus



Programme de la journée

Matinée : Mutilations sexuelles féminines

- 9h30 Accueil, café
- 10h Introduction par **M. le Préfet** ou son représentant
- 10h15 Lancement de la journée par
• **Mme Catherine Hugonet**, Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE),
• **Mme Anne Thierry**, Adjointe à la DRDFE,
• **M. Thierry Royer**, ADEFO - Le Pas
- 10h20 Présentation de la problématique MSF par
• **Mme Isabelle Gillette-Faye**, Directrice du Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS) : aspects éthiques, juridiques, sociologiques...
- 10h45 Document vidéo : Interview de Bafing Kul, chanteur malien
- 10h50 **Table ronde** : état de la question en Bourgogne, actions de prévention, de réparation et rôle des acteurs et actrices :
• **Mme Safia Ibrahim-Otokoré**, Témoignage, Vice-présidente du Conseil Régional de Bourgogne, déléguée à la jeunesse, aux sports, à la lutte contre les discriminations, aux relations internationales européennes et coopération décentralisée
• **Mme Roux-Morizot**, Vice-Procureure
• **Dr Jean-Paul Berger**, Pédiatre, CH de Nevers (sous réserve)
• **Dr Marie-Claude Boivin**, Médecin, conseillère technique auprès du Recteur et coordinatrice académique des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté de l'Éducation Nationale
• **M. José Wacapou**, Directeur territorial adjoint OFII
• **Dr Catherine Tisserand**, Médecin de PMI, Conseil Général de Côte d'Or
• **Mme Isabelle Gillette-Faye**, Directrice du GAMS
• **M. Thierry Royer**, ADEFO – Service Le Pas
- 11h50-12h Conclusion de la matinée, perspectives d'actions par **Catherine Hugonet** et **Anne Thierry**

Après-midi : Mariages forcés

- 13h15 Accueil, café
- 13h30 Introduction de l'après-midi par
• **Mme Catherine Hugonet**, DRDFE
- 13h40 Présentation de la problématique, aspects éthiques, sociologiques et juridiques par :
• Intervention d'un magistrat du TGI de Dijon
• **Mme Isabelle Gillette-Faye**, Directrice du GAMS
- 14h15 Vidéo : texte de la chanteuse Flow
- 14h25 Expérience d'accompagnement des jeunes femmes subissant des mariages forcés par
• **Mme Zeliha Alkis**, association ELELE
- 15h **Table ronde** : état des lieux, constats, actions locales, réalités du territoire, prise en charge :
• **M. José Wacapou**, Directeur territorial adjoint OFII
• **Dr Catherine Tisserand**, Médecin de PMI, Conseil Général de Côte d'Or
• **Mme Stéphanie Piller**, Assistante Sociale en faveur des étudiant-es, CROUS de Dijon
• **Mme Anne Joseleau**, Directrice de Solidarité-femmes 21
• **Mme Zeliha Alkis**, association ELELE
• **Mme Isabelle Gillette-Faye**, Directrice du GAMS
- 16h – 16h30 Conclusions et perspectives d'actions sur les quatre départements et en région Bourgogne par **Catherine Hugonet** et **Anne Thierry**

Informations pratiques :

- IRTESS, 2 rue du Professeur Marion, Dijon, à côté du Centre Leclerc et du Campus universitaire
- Séminaire gratuit sur inscription
- Possibilité de prendre un repas au Restaurant universitaire Montmuzard à la charge des participant-es (à partir de 5,86 €)
- Inscriptions à renvoyer au plus tard le 2 décembre à la DRDFE

Fiche d'inscription

Mariages forcés et Mutilations sexuelles féminines

Vendredi 11 décembre 2009
9h30 – 17h
IRTESS de Dijon

NOM

Prénom

Organisme

Fonction

Adresse

Téléphone

Mail

Je prendrai mon repas au restaurant universitaire Montmuzard :

Oui

Non

Fiche d'inscription retourner avant le

2 décembre à

DRDFE

Préfecture de Bourgogne

53 rue de la Préfecture

21000 Dijon

Tel : 03 80 44 67 29

Fax : 03 80 44 69 84

drdfe-bourgogne@bourgogne.pref.gouv.fr